

terres de la zone ferroviaire, encore une chose qu'ils étudient depuis deux ou trois ans. Qu'importe le temps qu'ils passent à étudier ces questions. Ce que nous demandons et ce que nous attendons d'eux, ce sont des actes là-dessus. Il n'y a aucune indication qu'on ait agi, et l'on peut présumer, je suppose, que ces ministres vont continuer à étudier ces questions d'une importance pressante; et quand le Parlement se réunira l'an prochain, je serai, pour ma part, bien surpris si le Gouvernement n'est pas encore occupé à l'étude de ces questions.

Nous devons cependant prendre le programme tel qu'il nous est présenté. Le débat sur l'adresse s'est écarté assez loin du texte du discours du trône et j'entends ne traiter qu'une couple de questions qui ont été soulevées dans cette discussion. Une de ces questions, la plus importante à mon avis, est celle des finances du Dominion. Elle a été soulevée à dessein par mon honorable ami le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) dans le but de bien imposer à l'attention du Gouvernement et du ministre des Finances la nécessité absolue de prendre dès maintenant, au cours de la présente session, les mesures qu'il faut pour accomplir un jour l'extinction de la dette publique du Canada. Cette question a été soulevée ici durant la dernière session dans un très bon discours par mon honorable ami de Toronto-Centre-Est (M. Matthews). Nous la posons de nouveau à l'ouverture de cette session, et autant qu'une opposition puisse insister et exiger, nous nous proposons d'insister auprès du Gouvernement et d'exiger qu'il formule quelque projet bien défini en vue d'éteindre la dette du Canada dans un délai raisonnable.

Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) possède tous les renseignements sur cette question. Des autorités en matière de finances l'ont discutée dans tout le Canada et ont présenté des rapports à ce sujet. Ce n'est pas un problème très difficile à régler, et si le ministre des Finances veut y mettre un peu de courage, il peut élaborer un projet permettant d'éteindre la dette du Canada d'ici à quarante ou cinquante ans sans causer d'inconvénients ou de crises graves aux finances du pays. La province d'Ontario a adopté un projet, il y a cinq ou six ans, quand le ministère actuel est entré en fonction dans cette province, il a eu à faire face à une situation financière très grave. Il fallait faire quelque chose. On fit venir des experts, des propositions furent faites, un projet fut élaboré, et nous voyons aujourd'hui ce gouvernement mettre de côté chaque année une somme suffisante pour éteindre toute la dette de cette province dans une trentaine d'années, je crois; et ce système a fonc-

tionné jusqu'ici sans inconvénient. Je prétends qu'on devrait faire de même ici. Autant qu'il nous est possible de le faire, nous voulons imposer cette question à l'attention du Gouvernement, et autant qu'une opposition puisse le faire, nous lui demandons avec insistance de faire quelque chose à cette session, en vue de l'extinction de la dette publique.

On n'a qu'à examiner les comptes publics et les états financiers publiés de temps en temps par le premier ministre et le ministre des Finances pour comprendre que la question de la dette du pays n'a pas été résolue d'une manière tout à fait satisfaisante. L'on nous répète sur les tribunes politiques et dans cette Chambre que des remboursements considérables ont été effectués en telle ou telle occasion. Les journaux font grand état de ces déclarations et tout le monde est porté à se réjouir de la diminution considérable de la dette publique. Mais, si l'on examine les comptes publics, l'on n'est pas du tout satisfait. Sait-on au Canada que la dette consolidée et réelle du pays, c'est-à-dire les sommes que nous devons payer à nos créanciers et pour lesquelles on a émis des obligations signées par le ministre des Finances, a augmenté de 20 millions depuis que le gouvernement King est au pouvoir? Je tire ces chiffres de la *Gazette du Canada* du 31 décembre dernier et ils sont exacts. La dette consolidée du Canada, pour laquelle nous avons émis des obligations, était de \$2,443,228,000 au premier de l'an, soit vingt-deux millions de plus que le jour où le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Le premier ministre a annoncé hier en discutant la situation financière du Canada, aux applaudissements de ses amis, qu'en 1925-1926 nous avons racheté des obligations du Canada pour une somme de 20 millions; en 1926-1927, pour 43 millions; en 1927-1928, pour des sommes de 29 millions, 8 millions et 18 millions, soit un total de 118 millions. D'autre part nous trouvons que la dette consolidée du Dominion a augmenté de quelque vingt millions depuis l'avènement du ministère actuel.

Voici l'explication de cette situation: en 1921, quand le ministère actuel entra en fonctions, le ministère des Finances avait pour habitude de combler les déficits des chemins de fer et de les porter au compte de la dette nationale. Pendant les deux premières années qui suivirent la défaite du gouvernement Meighen, M. Fielding, alors ministre des Finances, fit la même chose; lorsqu'il y avait des déficits de chemins de fer à combler, le ministre s'adressait au Trésor, les payait en argent et portait la somme au compte de la dette du Canada. Mais M. Fielding disparut de la scène et un autre ministre lui succéda, qui

[L'hon. M. Guthrie.]